



Mise en œuvre de la politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail Des chantiers à surveiller.

L'État et par conséquent, notre ministère ont mis en place une politique préventive afin d'améliorer les conditions de travail de leurs agents. Cette volonté a été réaffirmée, en septembre 2019, dans une mission confiée par le Premier Ministre et intitulée :

Santé, sécurité, qualité de vie au travail, dans la fonction publique, un devoir, une urgence, une chance.

Cette détermination à « prendre soins de ceux qui rendent service à la collectivité » et de préserver la santé physique et psychique des agents, s'articule sur plusieurs engagements et objectifs.

Parmi les objectifs ciblés apparaît, l'intégration des conditions de travail dans la conduite de projet. Pour cela, le Secrétariat Général du ministère a fourni, en 2018, aux chefs de service et à tous les intervenants de prévention, le « **guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets** »

En page 10, nous pouvons trouver, par exemple, un chapitre pour « préparer un projet en identifiant les incidences potentielles sur les conditions de travail », aussi bien organisationnelles mais aussi immobilières.

Dans le même ordre d'idée, Bercy va passer une convention de partenariat avec l'**Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)**. Cette convention, présentée en **CHS-CT ministériel**, le **11 février 2020**, complétera les grandes orientations de la politique ministérielle pour les trois ans à venir. Un des points présenté intègre, aussi, les conditions de travail, dès l'amont, dans la conduite de projet.

La **DI des douanes de PACA/ Corse** est engagée dans plusieurs réalisations immobilières, dont certaines de grandes ampleurs.

Le plus important, en termes de budget et de transformations structurelles, est le chantier concernant l'immeuble de l'avenue Schuman. Ce dernier se réalisera en site occupé.

À ce titre, la plus grande vigilance doit être de mise. Ces travaux impacteront, durablement, le cadre de travail et, malheureusement, le bien-être.

Parmi les nuisances à déplorer, le bruit, souvent responsable de fatigue accrue, surdité et maladies professionnelles, entraînera des perturbations pour chacun des salariés.

Force Ouvrière ne peut qu'encourager toutes les initiatives concrètes visant à la recherche de solutions efficaces et compatibles au maintien d'un environnement, certes dégradé mais supportable.

Participant à la prévention des risques, **Force Ouvrière** se tiendra à la disposition des agents et de l'administration, afin de limiter l'impact négatif de ce chantier.

Philippe LANTELME

Représentant FO au CHS-CT Ministériel

Représentant FO au CHS-CT Bouches du Rhône.

